

Le 7 juin 2002

## MODALITÉS FACULTATIVES DE PAIEMENT POUR LES CONTRATS DE RÉNOVATION CADASTRALE EN COURS ET À VENIR

La Direction générale de l'arpentage et du cadastre désire informer ses Fournisseurs de l'adoption de nouvelles modalités facultatives de paiement pour les contrats de rénovation cadastrale en cours et à venir.

Ces nouvelles modalités, qui entreront en vigueur le 10 juin 2002, s'adressent uniquement aux contrats réalisés en vertu des versions 4 et 5 des *Instructions pour la réalisation d'un mandat de rénovation cadastrale*.

Selon ces nouvelles modalités, les Fournisseurs intéressés peuvent maintenant obtenir un acompte quand ils ont terminé la collecte des points de levé d'un mandat. Pour ce faire, ils doivent produire et transmettre au Ministre une nouvelle livraison, la **Livraison 8**, dont le contenu est décrit en annexe. Le Ministre fera connaître l'acceptation ou le refus de la Livraison 8 à l'intérieur d'un délai de cinq jours ouvrables suivant sa réception. L'acompte sera versé dans un délai de 10 jours ouvrables suivant l'acceptation de la Livraison 8.

Si la Livraison 8 est transmise avant l'acceptation de la Livraison 2, l'acompte correspondra à 20 % du coût initial du mandat. Dans ce cas, le montant de l'acompte sera déduit du paiement associé à la Livraison 2 (deuxième versement).

Si la livraison 8 est transmise après l'acceptation de la Livraison 2, l'acompte correspondra à 10 % du coût initial du mandat. Dans ce cas, le montant de l'acompte sera déduit du paiement associé à la Livraison 3 (troisième versement).

Le ministre accordera un seul acompte par mandat.

(Avis 02-05)

## **ANNEXE A L'AVIS 02-05**

### **LA LIVRAISON 8**

La livraison 8 comporte deux biens livrables obligatoires :

- Le fichier des levés
- Le rapport sur les situations particulières

### **LE FICHER DES LEVES (FLV)**

**(Bien livrable n° 21, Livraison 8)**

#### **LE CONTENU DU FICHER DES LEVÉS (FLV)**

Le fichier des levés est de format DXF et est constitué de l'ensemble des informations, de toute nature, levées sur le terrain pour les fins de l'analyse foncière du mandat. Ces informations peuvent provenir de levés conventionnels, photogrammétriques ou de tout autre type. Elles devront être disposées sur des niveaux distincts selon leur nature respective. Les éléments ponctuels pourront être situés sur un même niveau en autant que chaque point soit accompagné d'un Pcode.

### **LE RAPPORT SUR LES SITUATIONS PARTICULIERES (RSP)**

**(Bien livrable n° 11, Livraison 8)**

#### **LE CONTENU DU RAPPORT SUR LES SITUATIONS PARTICULIÈRES (RSP)**

Pour les fins de la livraison 8, deux nouvelles sections s'ajoutent au rapport sur les situations particulières :

- Section 9, Liste des niveaux et des Pcodes du fichier des levés
- Section 10, Liste des feuillets à l'échelle 1 : 20 000

#### **SECTION 9, LISTE DES NIVEAUX ET DES PCODES DU FICHER DES LEVÉS**

Cette liste doit comprendre une brève description de chacun des niveaux transmis au fichier des levés ainsi que la définition des Pcodes qu'on y retrouve.

#### **SECTION 10, LISTE DES FEUILLETS À L'ÉCHELLE 1 : 20 000**

Cette liste est composée des numéros de feuillets cartographiques à l'échelle 1 : 20 000 qui sont touchés par le mandat de rénovation cadastrale concerné.